

## **Formation - Emploi des Jeunes - Subventions à l'Association du Centre d'Études et de Réalisations pour l'Éducation Permanente (ACEREP) - Acompte 1989 au profit du CMFIP et de l'APP «Lieu-Ressources»**

**M. l'Adjoint JEANNIARD, Rapporteur :** L'ACEREP (Association de formation) anime pour le compte de la Ville deux structures municipales qui sont le Centre Municipal de Formation et d'Insertion Professionnelle (CMFIP) 3 rue Violet et l'APP «Lieu-Ressources» (Hôtel de Ville).

Conformément à la convention du 16 février 1987, la Ville attribue chaque année à l'ACEREP une subvention de fonctionnement pour chacune de ces structures.

En 1988, 564 000 F ont été alloués à l'ACEREP dont 350 000 F pour le CMFIP et 214 000 F pour l'APP «Lieu-Ressources».

Dans l'attente d'une répartition des crédits par la Commission Municipale compétente et afin de ne pas perturber le fonctionnement de ces structures, il est proposé de verser, dès à présent, un acompte à l'ACEREP représentant :

- \* 218 330 F au profit du CMFIP,
- \* 149 800 F au profit de l'APP «Lieu-Ressources».

L'Assemblée Communale est invitée à en décider ; en cas d'accord, la somme à verser à l'ACEREP, soit 368 130 F, serait prélevée au chapitre 961.0/657 code service 30250 du Budget Primitif de l'exercice courant.

**Mme DUVERGET :** Le groupe «Une Ambition pour Besançon» ayant placé l'emploi comme sa préoccupation majeure, est déterminé à apporter son concours dans la recherche de véritables solutions, notamment pour améliorer la qualification des jeunes. En conséquence, il votera l'acompte de subvention à l'ACEREP. Le groupe «Une Ambition pour Besançon» souhaite que d'ici à l'attribution du reliquat de subvention à l'ACEREP, des informations précises lui soient communiquées sur le fonctionnement de cet organisme, par rapport au CMFIP, par rapport au Lieu-Ressources, il souhaite avoir connaissance du public concerné, des effectifs, des structures pédagogiques, également des bilans de stages effectués par ces organismes, non seulement des bilans de fin de stage, mais encore des bilans intermédiaires. Enfin, il souhaite que lui soit communiqué le coût réel par stagiaire de chaque opération de formation. Le groupe «Une Ambition pour Besançon» rappelle en conclusion que dans ce domaine, le rôle de l'État doit rester prépondérant.

**M. JEANNIARD :** Votre voisin M. GRAPPIN faisait partie de la 7<sup>ème</sup> Commission, qui était présidée par Georges FRACHEBOIS, et il avait connaissance de tout ce que vous demandez actuellement. Donc, vous verrez qu'au cours des travaux de la commission -d'ailleurs elle se réunit mercredi prochain- tous les éléments vous seront donnés.

D'autre part, j'ajoute car c'est un sujet de discussion politique, que l'État est partie prenante dans la formation mais que le Conseil Régional fait aussi partie du processus de la formation professionnelle. C'est important, et nous aurons beaucoup de dossiers à traiter et avec lui en particulier.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je dois dire que la Ville fait un effort, mais un effort très volontaire, puisque ce n'est pas dans la compétence d'une commune que de s'intéresser à la formation, etc. mais nous avons complété les actions mises en route, par la Région d'une part, par l'État aussi. C'est vrai que tout cela doit être complémentaire et on ne doit pas se marcher sur les pieds. Mais je crois qu'il se fait beaucoup de choses et vous aurez l'occasion de le découvrir dans les réunions de commissions.

**M. TOURRAIN :** A plusieurs reprises, vous-même ou certains de vos Adjoints, disent : «voyez ce qui se passe en commission», «d'ailleurs vous n'avez qu'à vous référer à ce qui a été décidé à la commission ou vous renseigner auprès de la commission». En réalité, lorsqu'on fait une demande

comme celle que vient de présenter Mme DUVERGET, elle est présentée au nom de l'ensemble des Conseillers et non pas des membres de la commission, et non pas pour s'adresser à la commission en question, d'autant plus, vous le savez très bien Monsieur le Maire, que les commissions n'ont aucune valeur juridique, aucune. Regardez le Code des Communes, c'est le Conseil Municipal dans son ensemble qui décide, ce ne sont pas les commissions ; certaines sont là pour nous éclairer, on en a besoin, mais faire référence à chaque instant à un organisme qui n'a pas de pouvoir de décision, et qui ne représente pas l'ensemble du Conseil Municipal, c'est erreur -un jour, je parlais de l'Espace de Planoise, et l'Adjoint de l'époque m'a dit : «adressez-vous à la commission, vous y avez un représentant». Nous y avons un représentant qui assistait régulièrement à cette commission, mais ce n'était pas à lui de me fournir des renseignements, c'était à la Municipalité, c'était à l'Adjoint, c'était au service éventuellement. Donc, il faudrait quand même écarter cette idée permanente de la commission qui est chargée de tout.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Monsieur TOURRAIN, vous faites une erreur grave, très grave. La commission existe juridiquement et elle a tout pouvoir pour étudier, regarder, contrôler, etc., c'est sûr qu'elle ne fait que proposer à l'instance exécutive qu'est le Conseil Municipal mais j'attache une très très grande valeur à tout ce qui se fait dans les commissions.

Deuxièmement Monsieur TOURRAIN, chaque commission est l'image du Conseil Municipal puisque c'est à la proportionnelle. Donc, et nous sommes dans une démocratie de type représentatif, il ne s'agit pas pour M. TOURRAIN de suppléer à tous ses collègues qui sont dans toutes les commissions, et dire moi j'aimerais bien savoir ceci, savoir cela, mais vous, vous donnez mandat pour faire cela à l'un de vos colistiers ; enfin vous faites un travail en équipe, vous venez de me le dire, donc je pense que cela va de soi qu'on vous renvoie aux travaux des commissions parce que c'est là qu'on discute librement, qu'il y a les services, on ne va pas reprendre tous les travaux des commissions dans une séance de Conseil Municipal. La séance de Conseil Municipal, c'est pour une mise à jour de l'ensemble des questions qui se posent dans les différents secteurs et dans la mesure où des éléments sur une question plus importante doivent être communiqués, il est entendu qu'on les communique. Quand vous dites, les commissions ne sont rien, je dis qu'elles sont tout. Ai-je mal compris ou alors vous êtes-vous mal exprimé ?

**M. TOURRAIN :** Vous avez un art subtil pour noyer le poisson et pour brouiller les choses.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Pas du tout. Je n'ai jamais noyé un poisson !

**M. TOURRAIN :** Je n'ai pas dit que les commissions ne servaient à rien, je pose un problème de consultation du Conseil ou des Conseillers qui peuvent très bien s'adresser à la Municipalité, pas forcément à la commission. Vous essayez toujours d'entortiller le monde, ça a pu marcher quelquefois, ça ne marchera pas toujours.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Soyez gentil, vous l'avez été jusqu'à présent, vous commencez un peu à dériver.

**M. HUMBERT J.F. :** Monsieur le Maire, très gentiment, lorsqu'une commission émet un avis défavorable et qu'ensuite le Conseil Municipal revient sur cet avis défavorable et vote les choses, cela veut bien dire que le pouvoir appartient au Conseil Municipal et non pas à la commission.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Bien sûr.

**M. HUMBERT J.F. :** C'est simplement ce qu'on souhaitait entendre dire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Les questions qui ont été posées par Mme DUVERGET, qui sont parfaitement logiques, relèvent je pense déjà de l'information qui va être faite au sein de la commission qu'anime Raymond JEANNIARD, où toutes les questions pourront être posées aux services qui seront présents etc., et s'il était nécessaire de faire un complément d'information, Mme DUVERGET, à ce moment-là, peut toujours le demander au Maire qui est responsable de l'ensemble des commissions.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.